



DEMANDE D'UN ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMISSION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC

NATURE DE LA MANIFESTATION

EMPLACEMENT DE LA MANIFESTATION.....
.....

DATE ET HEURE DE DEBUT

DATE ET HEURE DE FIN.....

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

RESPONSABLE DE LA MANIFESTATION

TEL..... MAIL.....

NATURE DE L'ALIÉNATION DU DOMAINE PUBLIC :

LA RUE DOIT-ELLE ÊTRE BARRÉE : OUI - NON (*Rayer la mention inutile*)

DÉVIATIONS POSSIBLES

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS :

DATE ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

La manifestation ne commencera que lorsque le demandeur sera en possession de l'arrêté de voirie portant permission d'occuper le domaine public. Il doit être en mesure de présenter sur le champ l'arrêté correspondant.

Cadre réservé à l'administration

Visa de la Mairie

Arrêté N° *Page N°*